



LA VALORISATION COMPTABLE DU BÉNÉVOLAT



SOUTENIR

la recherche médicale
sur les leucémies
et les maladies du sang



MOBILISER

autour des Dons de Vie
(sang, plasma,
plaquettes, moelle
osseuse et organes)



AIDER

les patients
et les familles



EN BREF

2 objectifs majeurs à la valorisation :

- Valoriser l'engagement bénévole
- Donner le poids et la crédibilité indispensables à l'association auprès des partenaires.

Chaque bénévole fait part des heures effectuées pour l'association. Elles sont ensuite comptabilisées par Laurette Fugain et une valeur monétaire leur est attribuée.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le but de la valorisation comptable du bénévolat

Le bénévolat ne génère pas de flux financier et n'apparaît pas dans les documents composant les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe).

Mais depuis 1999, **le plan comptable des associations permet de valoriser le bénévolat dans la comptabilité** (Règlement 99-01 du Conseil National de la Comptabilité).

Laurette Fugain souhaite fournir une image juste de ses activités pour mieux communiquer à l'extérieur (avec les partenaires et le grand public) et mieux piloter ses actions en interne.

Rappeler le rôle social du bénévolat

- Rendre compte de la contribution sociale du bénévolat et en améliorer l'image dans la Société.
- Prouver l'engagement des citoyens et l'importance concrète du combat mené par l'association.

Mieux communiquer, valoriser

- Améliorer l'information de tous les acteurs du combat associatif, internes (bénévoles, salariés...) et externes (adhérents, partenaires, donateurs...).
- Mieux gérer la ressource bénévole dans la durée : valorisation de leur investissement et fidélisation, facilitation des actions de VAE (valorisation des acquis de l'expérience), etc.

Renforcer l'association dans ses actions

- Mesurer le poids de l'association et de ses activités, mettre en avant son dynamisme.
- Permettre une meilleure appréciation, par l'administration fiscale, de la part majoritaire des activités non lucratives et éviter toute fiscalisation de ventes marginales sur des événements.
- Dynamiser et renforcer la collecte de fonds (subventions, mécénat, dons, etc.) auprès des partenaires (leur montrer l'effet de levier de leurs financements dû au bénévolat).
- Relativiser les frais de fonctionnement au regard du nombre réel d'intervenants de l'association.

À noter : la valorisation est effectuée grâce à la déclaration par chaque bénévole des heures passées au service de l'association après chaque action. De fait, cette collecte du temps de bénévolat n'est pas exhaustive et donc pas représentative de l'ensemble du travail effectué dans l'année par tous les bénévoles.

Les démarches pratiques de valorisation comptable

Le Conseil National de la Comptabilité, dans l'Avis 98-12 du 17 décembre 1998 relatif au plan comptable des associations et des fondations, a défini plus précisément les règles de la valorisation comptable du bénévolat de la sorte :

« Les contributions volontaires en nature sont, par nature, effectuées à titre gratuit. Elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces ainsi que des biens et immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état par l'association ou la fondation. Dès lors que ces contributions présentent un caractère significatif, elles font l'objet d'une information appropriée dans l'annexe portant sur leur nature et leur importance. À défaut de renseignements quantitatifs suffisamment fiables, des informations qualitatives sont apportées, notamment sur les difficultés rencontrées pour évaluer les contributions concernées.

Si l'association ou fondation dispose d'une information quantifiable et valorisable sur les contributions volontaires significatives obtenues, ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables, elle peut opter pour leur inscription en comptabilité ».

Pour évaluer financièrement la contribution du bénévolat, l'association quantifie les heures effectuées puis leur attribue une valeur monétaire.

Laurette Fugain a décidé, pour des raisons éthiques évidentes, d'appliquer un taux horaire unique : il n'y a pas de hiérarchisation entre les missions bénévoles, le principe du bénévolat dépassant les niveaux de compétence.

Quelques cas particuliers : certaines contributions bénévoles facilement comparables à des prestations qu'aurait pu faire un fournisseur extérieur sont valorisées au coût qui aurait été facturé (prestation de graphisme, d'agence de communication, de photographe, etc.).



“

Il est difficilement acceptable de voir mourir un être humain parce que d'autres n'ont pas su qu'ils pouvaient le sauver. Pour que les malades ne soient plus jamais confrontés à l'insuffisance de ces Dons de Vie, rejoignez-nous !

”

Stéphanie Fugain

Contact : Ronan Jaffré
Responsable Bénévoles
ronanjaffre@laurettefugain.org



Rejoignez-nous sur



#jesauveunevie

Association Laurette Fugain
Lot n° 1674 - 101 rue de Sèvres
75279 Paris cedex 06

www.laurettefugain.org